

ATTRIBUTION du PRIX BELLIER

"e Maire donne lecture du rapport.

Le MAIRE. - Messieurs, je vous donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 29 Août 1960.

./...

PREFECTURE DE LA REUNION

Saint-Denis, le 29 Août 1960

2ème Division
3ème Bureau

LE PREFET de la REUNION

31 II/3

à Messieurs les MAIRES

Au cours de la prochaine session de votre Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir statuer sur les candidatures éventuelles au Prix Bellier.

Deux extraits de la délibération devront m'être adressés en cas de proposition et un extrait seulement si aucune candidature n'a été examinée./.

P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,
Signé: P. BOLETTE.

Le MAIRE. - Je vous informe que le Bureau des Communes a signalé au Secrétariat le nommé SALEZ Marcel demeurant à Saint-Denis 7, rue Mgr de Beaumont qui se serait distingué dans l'accident survenu le 23 Septembre écoulé, à la Ravin à Malheur./.

Je mets aux voix cette proposition.

Adopté à l'unanimité.